

REQUÊTE EN PROROGATION DU DÉLAI DE PAIEMENT D'UNE AMENDE

COUR DE JUSTICE DE L'ONTARIO
PROVINCE DE L'ONTARIO

Aux termes de l'article 66.0.1 de la *Loi sur les infractions provinciales*

Formule 125
Loi sur les tribunaux judiciaires
R.R.O. 1990
Règl. 200

Je soussigné(e), _____
(nom du (de la) défendeur(resse))

de _____
(adresse actuelle) (municipalité) (province) (code postal)

_____ (numéro de téléphone) (courrier électronique)

dépose la présente requête de bonne foi et pas dans l'intention d'éluider le paiement de l'amende. À l'appui de ma requête, je déclare ce qui suit :

1. J'ai été déclaré(e) coupable de l'infraction suivante et j'ai été condamné(e) à payer l'amende suivante :

Numéro d'infraction : _____

Description de l'infraction : _____

Date de la déclaration de culpabilité : _____ Délai de paiement : _____

Montant de l'amende ordonnée par la Cour : _____ \$ Montant versé à ce jour : _____ \$ Solde à payer : _____ \$

2. Ma situation d'emploi est la suivante : Employé(e) Sans emploi Société défenderesse*

* Applicable seulement si une personne morale a été déclarée coupable.

3. Je ne suis pas en mesure de payer le solde de l'amende parce que : (Indiquez les circonstances, par ex., financières, médicales, professionnelles ou autres, qui ont contribué à l'impossibilité de payer l'amende dans le délai imparti.)

Renseignements supplémentaires / documents justificatifs annexés.

4. Je demande par la présente une prorogation du délai de paiement jusqu'au : _____
(date J/M/A)

5. C'est la première fois que je demande une prorogation du délai de paiement de l'amende : Oui Non

6. J'ai déjà obtenu _____ prorogation(s). La dernière prorogation du délai de paiement s'est terminée/se terminera le :

_____ (date J/M/A)

_____ Date

_____ Signature du (de la) défendeur(resse)

FOR INFORMATION ON ACCESS
TO ONTARIO COURTS
FOR PERSONS WITH DISABILITIES, CALL
1-800-387-4456
TORONTO AREA **416-326-0111**



POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS SUR L'ACCÈS
DES PERSONNES HANDICAPÉES
AUX TRIBUNAUX DE L'ONTARIO, COMPOSEZ LE
1-800-387-4456
RÉGION DE TORONTO **416 326-0111**

ORDONNANCE DE PROROGATION DU DÉLAI DE PAIEMENT D'UNE AMENDE

COUR DE JUSTICE DE L'ONTARIO
PROVINCE DE L'ONTARIO

Aux termes de l'article 66.0.1 de la *Loi sur les infractions provinciales*

Formule 126
Loi sur les tribunaux judiciaires
R.R.O. 1990
Règl. 200

RÉSERVÉ AU TRIBUNAL

Après avoir étudié la requête ci-jointe de
(nom du (de la) défendeur(resse))

datée du

ORDONNANCE DU GREFFIER

- La requête est transmise à un juge aux fins d'examen (en vertu de l'alinéa 66.0.1 (2) b)).
- La prorogation du délai de paiement est accordée. Le délai de paiement intégral du montant de l'amende (y compris les dépens et la suramende compensatoire) est prorogé au : (date, y compris l'année)

.....
Date

.....
Signature du greffier de la Cour

ORDONNANCE DU JUGE

- La requête en prorogation du délai de paiement d'une amende est rejetée.
(motifs)
- La prorogation du délai de paiement est accordée. Le délai de paiement intégral du montant de l'amende (y compris les dépens et la suramende compensatoire) est prorogé au : (date, y compris l'année) :
- La prorogation du délai de paiement d'une amende en versements périodiques* est accordée. Le délai de paiement intégral du montant de l'amende (y compris les dépens et la suramende compensatoire) est prorogé au : (date, y compris l'année) :

Versements périodiques :

.....
Date

.....
Signature du juge de paix

REMARQUE : En cas de défaut de paiement de votre amende, des frais d'administration, des pénalités administratives et d'autres frais pourraient être imposés. Des mesures d'exécution pourraient aussi être prises pour obtenir le paiement de la somme exigible, dont la suspension du permis et des mesures d'exécution forcée au civil. Ces mesures s'appliquent à toute fraction de l'amende qui est devenue en défaut de paiement si le tribunal a ordonné que le paiement soit effectué par versements périodiques. Si vous manquez un paiement, vous devriez contacter le greffe de la Cour le plus vite possible.

FOR INFORMATION ON ACCESS
TO ONTARIO COURTS
FOR PERSONS WITH DISABILITIES, CALL
1-800-387-4456
TORONTO AREA **416-326-0111**



POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS SUR L'ACCÈS
DES PERSONNES HANDICAPÉES
AUX TRIBUNAUX DE L'ONTARIO, COMPOSEZ LE
1-800-387-4456
RÉGION DE TORONTO **416 326-0111**